

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 octobre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF OCTOBRE à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 1
Nombre d'absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

OBJET

AFFAIRE N°2023_114_BC_20
Décharge de Cambaie- modification de la délibération du 06 mars 2023 relative à la signature d'un bail emphytéotique pour l'installation d'une centrale photovoltaïque

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Irchad OMARJEE - M. Olivier HOARAU - M. Henry HIPPOLYTE

Nombre de votants : 13

NOTA :

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Le Président certifie que :

Mme Laetitia LEBRETON procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR

- la convocation a été faite le :
3 octobre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
16/10/2023

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le 17 10 2023
ID : 974-249740101-20231010-2023_114_BC_20-DE



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2023

AFFAIRE N°2023 114 BC 20 : DÉCHARGE DE CAMBAIE- MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 06 MARS 2023 RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE POUR L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Le Président de séance expose :

Par délibération n°2023_011_BC_11 du 06 mars 2023, le Bureau communautaire a décidé de :

- Autoriser la prorogation du terme de la promesse de Convention d'Occupation Temporaire au profit de l'attributaire, [REDACTED] jusqu'au 16/04/2024 ;

- Autoriser au terme de la promesse, la conclusion d'un bail emphytéotique notarié avec celui-ci, pour une durée de 30 ans, conformément aux conditions financières prévues dans le montage juridique initial détaillé ci-après :

- Une part fixe annuelle de 20 400€ à compter de la signature du bail ;
- Une part libre de 4 722 772€ sur l'ensemble de l'exploitation, à compter de la mise en exploitation de la centrale ;

- Autoriser le Président à signer, l'avenant de prorogation, le bail emphytéotique notarié ainsi que tous les actes correspondants.

La présente délibération porte sur la modification du signataire dudit acte notarié.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER la modification de la délibération n°2023-011-BC-11 du 06 mars 2023 comme suit : « AUTORISER Madame Mireille MOREL-COIANIZ, 12° Vice Présidente, à signer le bail emphytéotique administratif notarié » ;

- DIRE que les autres dispositions de la délibération susvisée restent inchangées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

Envoyé en préfecture le 10/10/2023
Reçu en préfecture le 10/10/2023
Publié le
ID : 974-249740101-20231010-2023_114_BC_20-DE

